



Commission Disciplines Associées
COMMISSION DE BANDO ET BOXE BIRMANE
« Thaïng Bando et Lethwei »

2018

REGLEMENT

REGLES DES COMPETITIONS ASSAULTS

Boxe Birmane Assaults « Bando contrôlé »

Seule la Fédération Française de Kick Boxing Muay Thai et disciplines associées est habilitée à édicter, sur le territoire, les règles techniques des disciplines délégataires et les règlements relatifs à l'organisation des manifestations (Art.L131-16 du code du sport)



Siège social : FFKMDA (anciennement FFSCDA) – 144, avenue Gambetta – 93170 BAGNOLET
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A
SIRET: 507 458 735 00028 - CODE APE : 9312Z
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75
Site : www.ffkmda.fr



MINISTÈRE
DES SPORTS

Sommaire

Art. 1. MODIFICATION DES REGLES.....	3
Art. 2. SANTE ET SECURITE DES BOXEURS.....	3
Art. 3. GENERALITES.....	4
Art.4. CHAMPIONNATS OFFICIELS ET COUPES.....	6
Art.5. LES GANTS.....	7
Art.6. BANDES.....	7
Art.7.TENUES.....	8
Art.8. EXAMEN MEDICAL - PESEE ET CLASSIFICATION DE POIDS POUR LES COMPETITIONS.....	9
Art.9. ROUNDS.....	11
Art.10.LES ENTRAÎNEURS.....	12
Art.11.ARBITRES ET JUGES ET RESPONSABLES.....	13
Art.12.L'ARBITRE.....	14
Art.13.JUGES.....	16
Art.14.CHRONOMETREUR ET SPEAKER.....	17
Art.15.DECISIONS.....	18
Art.17 LES TECHNIQUES AUTORISÉES.....	19
Art.18. LES ZONES CIBLEES, TECHNIQUES ET ATTITUDES INTERDITES.....	20
Art.19. ATTRIBUTION DES POINTS.....	20
Art.20.FAUTES.....	22
Art.21. MEDECIN.....	23
Art.22. PROCEDURE APRES KNOCK-OUT, RSC ET R.S.C.H.....	24
Art.23. SALUT BANDOCONTROLE.....	25
Art.24. ANTIDOPAGE.....	25
Art.25. LA NATIONALITÉ D'UN BOXEUR.....	25
Art.26. RELIGION/CULTE.....	25
Art.27. NOTE.....	26



PREAMBULE

Lors des compétitions « assaut », la recherche de la mise hors combat (KO) est interdite. Toutes les techniques doivent être contrôlées et sans puissance. Pour participer aux compétitions « assaut », il faut être licencié et titulaire du grade correspondant (voir référentiel des grades).

Art. 1. MODIFICATION DES REGLES

Les règles contenues dans ce document constituent les règles officielles de la Commission de Bando et Boxe Birmane - CBB de la FFKM-DA qui organise les compétitions d'arts martiaux originaires du Myanmar sur le territoire français. Ces règles doivent régir toutes organisations de rencontres en « assaut » (Bando contrôlé) sanctionnées par la CBB de la FFKM-DA. Celles-ci sont appelées :

- Bando : nom birman.
- Bando Kick-Boxing : en Amérique du Nord.
- Bando contrôlé : en Europe et le reste du monde

L'application de ces règles étant la responsabilité des représentants officiellement désignés par la CBB de la FFKM-DA.

Ces règles sont conformes aux règlements internationaux (hors sanction fédérale), leur emploi n'entraîne pas la responsabilité de la Fédération Mondiale :

International Thaing Bando Association.

Art. 2. SANTE ET SECURITE DES BOXEURS

La FFKMDA applique une réglementation spécifique sur la lutte contre le dopage. Chaque Boxeur est obligé de respecter la réglementation antidopage pendant et en dehors des compétitions.

La FFKMDA autorise un maximum de 5 assauts par jour pendant les compétitions nationales relevant de son autorité.

La FFKMDA a mis en place des procédures de contrôle médical et des directives pour la sécurité et la santé des Boxeurs. Ces éléments sont référencés au sein du règlement médical de la FFKMDA validé en comité directeur. Les certificats médicaux valables pour la compétition sont ceux du passeport sportif et/ou les certificats types fournis par la fédération.

Le certificat médical exigible en vigueur à la FFKMDA pour boxer est un certificat médical de non contre-indication à la pratique pour le loisir ou la compétition « éducatif, light, assaut ». Ce certificat est valable 3 ans si lors des 2e et 3e années, il est accompagné d'un questionnaire de santé conforme (téléchargeable sur le site).



Les mineurs qui participent à une compétition doivent fournir une autorisation parentale de pratique et de soins signée (modèle fédéral).

Art. 3. GENERALITES

Art.3.1 Base

La base de toutes les compétitions de Bando contrôlé est honneur, fairplay, courage et compétition honnête.

Les résultats des assauts détermineront le classement et le résultat final du Boxeur, du club ou de l'équipe en compétition.

Les résultats et classements atteints par des actes déshonorants ne seront pas reconnus par les juges ni les arbitres, de plus les officiels entameront des procédures de sanction.

Toutes les compétitions relevant de la FFKMDA, dans la discipline Bando contrôlé, doivent se dérouler selon ces règles. Par ailleurs, toutes les compétitions relevant de la délégation de pouvoir délivrée par le ministère des sports, qui se déroulent sur le territoire et quel que soit l'organisateur, doivent respecter la réglementation FFKMDA comme le prévoient les articles R.131-32 à R.131-36 du code du sport.

Toutes les compétitions et assauts sont sur une base volontaire. De plus toutes les activités de Bando contrôlé doivent être basées sur le fairplay, le respect de tous les participants et officiels ainsi que la stricte application des réglementations techniques de la FFKMDA.

Tous les sportifs, entraîneurs, officiels, représentants, organisateurs et membres affiliés à la FFKMDA, doivent respecter les règlements FFKMDA et le code du sportif.

Toutes les compétitions de la FFKMDA ou placées sous son égide participent à la promotion et au développement du Bando contrôlé.

Le titre de champion fédéral pourra être délivré à un compétiteur (athlète unique) même en cas de forfait de dernière minute de son adversaire lors des phases finales, si le combattant présent a eu au moins un assaut en phase régionale.

Art.3.2 Compétitions

Les compétitions officielles de la FFKMDA, dans la discipline Bando contrôlé en assaut, sont:



Siège social : FFKMDA (anciennement FFSCDA) – 144, avenue Gambetta – 93170 BAGNOLET
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A
SIRET: 507 458 735 00028 - CODE APE : 9312Z
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75
Site : www.ffkmda.fr



- Championnat, Coupe, Open et Trophée pour les catégories d'âges autorisées.

Lors des championnats et coupes de France se déroulant sur deux jours, si le programme prévisionnel indique plus de 9h de compétition par aire de combat et par jour, la décision de réduire la durée ou/et le nombre de rounds, peut être prise. Cette décision doit être validée conjointement par le responsable de la CNJA, le responsable de la CN concernée, et par la direction technique nationale. Les finales des championnats fédéraux nationaux doivent obligatoirement se dérouler dans le format prévu pour la discipline concernée.

Les inscriptions au championnat se font via la plateforme compétition fédérale.

Art.3.3 Equipement pour les compétitions

Les organisateurs des compétitions (championnats, coupes, opens, trophées) doivent fournir l'équipement nécessaire pour le déroulement de celle-ci:

- Des balances mécaniques ou électroniques (minimum deux)
- Un amplificateur avec un nombre suffisant de microphones
- Des équipements pour nettoyer et sécher le sol
- Chaque aire de combat doit être numérotée
- Un affichage adéquat du numéro de l'assaut en cours
- Un affichage adéquat du temps
- Musique sur CD ou Clé USB pour assaut Boxe Birmane (facultatif en assaut)

Art.3.4 Tirage au sort

Un logiciel de tirage au sort et d'organisation des rencontres sera proposé par la fédération aux organisateurs.

Si dans une catégorie, il y a un nombre impair de Boxeurs, le tenant du titre obtenu la saison passée sera qualifié d'office dans le premier tour (vérifier sur le listing des champions). Si aucun tenant du titre n'est présent, un tirage au sort sera effectué pour définir le Boxeur qui passera directement au tour suivant.

Chaque liste de tirage au sort doit comporter les éléments suivants : nom du tournoi, date et lieu, nom de la discipline, sexe, âge, catégorie de poids, nom du compétiteur, club et nombre de combats.

Art.3.5 Calendrier des compétitions FFKMDA

Le calendrier des compétitions de la FFKMDA sera disponible sur le site officiel à tout moment et actualisé si nécessaire. Le calendrier des compétitions de la FFKMDA comportera :

- Les dates et lieux des championnats fédéraux nationaux de Bando Contrôlé



- les dates et lieux des coupes de France de Bando Contrôlé
- les dates et lieux des éventuels opens ou autres compétitions organisés par la FFKMDA
- Une période imposée, figurera sur le site fédéral, pour les organisations des championnats fédéraux régionaux et des coupes régionales.

Art.4. CHAMPIONNATS OFFICIELS ET COUPES

Le championnat fédéral se déroule en deux étapes : championnat régional et championnat national (phases finales).

Rappel : au championnat régional ne participent pas (sur demande du club) : les champions fédéraux nationaux en titre qui s'inscrivent dans la même catégorie de poids et la même catégorie d'âge que le titre obtenu la saison précédente. Ainsi, un Boxeur champion en titre peut être exempté du championnat de ligue s'il s'inscrit au championnat de façon identique en tous points à la saison passée.

En assaut éducatif (poussins/benjamins/minimes/cadets/juniors), 1 seul qualifié par ligue par catégorie de poids au championnat de France, sauf exception ci-dessous :

Exception : à partir de 5 participants réels dans la catégorie de poids lors du championnat de ligue (jour de la compétition), les 2 finalistes (champion et vice-champion) de la catégorie concernée sont qualifiés pour les championnats de France. Ici le CTL devra informer la fédération.

Dans ce cas, ils ne pourront pas se rencontrer au premier tour des championnats de France (participants éloignés dans le tableau).

En championnat national, il n'est pas possible de changer de catégorie de poids en cours de saison dans une discipline. Le compétiteur reste dans la catégorie de poids d'engagement toute la saison dans le cadre du championnat pour une discipline donnée.

Art.4.1 Pour les championnats et coupe, France (Assaut)

Le lieu pour accueillir une compétition de ces niveaux :

- Sera une salle pouvant recevoir au minimum 300 spectateurs assis
- Doit fournir un bon espace pour les aires d'assauts éducatifs en tatami (entre 2 et 10 tatamis)
- Doit avoir une partie réservée à l'échauffement pour accueillir le nombre de participants
- Doit fournir un espace adapté à la pesée
- Doit avoir des zones pour les arbitres, organisateurs et officiels FFKMDA
- Doit avoir des vestiaires pour les Boxeurs
- Doit avoir une salle, équipée d'une pièce d'eau, pour le contrôle anti-dopage.

Art.4.2 Pour les championnats et coupe, niveau Régional (Assaut)

L'endroit pour une compétition de ces niveaux :

- Sera une salle pouvant recevoir au moins 200 spectateurs assis
- Doit fournir un bon espace pour les aires d'assauts éducatifs en tatami (entre 2 et 8 tatamis)
- Doit avoir une partie réservée à l'échauffement pour accueillir le nombre de participants
- Doit fournir un espace adaptée à la pesée
- Doit avoir des zones pour les arbitres, organisateurs et officiels FFKMDA
- Doit avoir des vestiaires pour les Boxeurs
- Doit avoir une salle, équipée d'une pièce d'eau, pour le contrôle anti-dopage.

Art.4.3 Buvette

Une buvette sera prévue par l'organisateur de la compétition. Il devra y avoir au minimum du thé, du café et des boissons sans alcool. Pour la commune de Paris, les buvettes ne sont pas autorisées dans les gymnases de la capitale.

Art.5. LES GANTS

Les Boxeurs devront porter des gants autorisés par la FFKMDA et qui devront respecter les caractéristiques définies ci-dessous.

Caractéristiques des gants

Les gants pèseront 8 onces pour les poussins à cadets et 10 onces pour les juniors. Seuls les gants avec attache en Velcro seront autorisés. Seuls des gants propres et en parfait état, et ne présentant aucune déformation, pourront être utilisés.

En coupe régionale, pour les séniors et vétérans assaut, gants de 10 onces jusqu'à -84kg inclus et 12 onces au-delà.

Contrôle des gants et bandages

Tous les gants et bandages seront contrôlés par l'arbitre central, ou un officiel au pied du tatami, avant le début de l'assaut.

En cas du non-respect du règlement par le Boxeur, ce dernier a 2 minutes pour se mettre en conformité. Le chronomètre est mis en route sous contrôle du superviseur. Si le Boxeur n'est pas en conformité à l'issue des 2 minutes, il est disqualifié par l'arbitre.

Art.6. BANDES

Les bandes sont utilisées pour envelopper les poings et ainsi éviter les blessures. Les bandes en coton mesurent 250cm de long et 5cm de large et sont dépourvues de bords tranchants. Les bandes seront attachées sur le dessus du poignet du Boxeur à l'aide de sangles coton auto-adhésives ; longueur maximum 15cm sur 2cm de large. L'utilisation des mitaines est autorisée.



Le bandage dur est interdit, il entraîne la disqualification immédiate du Boxeur.

Art.7.TENUES

Le Boxeur devra obligatoirement s'équiper selon les règles suivantes :

Vêtements

Les Boxeurs doivent porter un short de Bando contrôlé et un longyi (carré de tissu de la couleur du coin pour le respect de la tradition du Bando contrôlé). Les shorts ayant des inscriptions de type « kickboxing » ou d'autres disciplines sont interdits tout comme les shorts avec des poches. Les shorts ayant des inscriptions de type « BANDO et/ou Banshay et/ou Lethwei et/ou Naban et/ou Cakkabyuha et/ou Thaing » sont autorisés.

Les Boxeurs doivent porter un t-shirt ou débardeur. Les t-shirts ou débardeurs ayant des inscriptions de type « kick boxing » ou d'autres disciplines sont interdits tout comme les t-shirts ou débardeur avec des poches.

Dans les compétitions fédérales : Pour les femmes, le port du débardeur ou d'une brassière sont autorisés. Les teeshirts ayant des inscriptions de type « BANDO et/ou Banshay et/ou Lethwei et/ou Naban et/ou Cakkabyuha et/ou Thaing » sont autorisés.

Pour tous les combattants (hommes et femmes), le port du legging est autorisé.

Protège-dents

Les protège-dents doivent être en matière caoutchouc/plastique souple et flexible. Une protection pour la dentition complète (double) ou uniquement pour la dentition du haut (simple) est autorisée. Le protège-dents doit permettre une respiration libre et être adapté à la configuration de la bouche du compétiteur. Il n'est pas permis d'utiliser un protège-dents sur un appareil de correction dentaire (bagues, contentions) à moins qu'un certificat d'un dentiste ne l'autorise. L'utilisation d'un protège-dents est obligatoire pour toutes les catégories d'âges.

Coquille

La coquille est obligatoire pour les compétiteurs hommes et femmes. Elle est optionnelle pour les filles de poussins à cadets. La coquille est en matière plastique dur (ou métal) et recouvre complètement les organes génitaux afin de protéger cette partie du corps de toute blessure. La coquille peut se composer d'une coque couvrant les parties génitales.

Les compétiteurs doivent porter la coquille sous le short. Les coquilles de type boxe anglaise (avec partie renforcée protégeant le bas ventre) sont interdites.

Casque

Le casque est un élément individuel et de forme adaptée faisant partie de l'équipement du Boxeur. Le port du casque est obligatoire. Il sera conforme aux caractéristiques de la FFKMDA. Les Boxeurs

doivent monter sur le tatami non casqué – et ne pourront mettre le casque qu’après avoir été présentés au public et avoir effectué le salut de Bando contrôlé. Le casque sera retiré immédiatement après l’assaut et avant que la décision soit annoncée. Les casques à pommettes sont interdits.

Protège-tibia

Le port de protège-tibias (type chaussette) est obligatoire.

Plastron

Le port du plastron est obligatoire pour toutes les catégories en assaut sauf en senior et vétérans (facultatif). Sous le plastron le t-shirt ou débardeur est obligatoire.

Protège poitrine (femmes)

Le port du protège poitrine n’est pas obligatoire à partir du moment où la Boxeuse porte un plastron.

Éléments non autorisés

Aucun autre élément ne peut être porté durant la compétition : l’utilisation de graisse, vaseline, huile, ou tout produit pouvant être dangereux pour l’adversaire, est interdite sur le visage, les bras ou toute autre partie du corps.

Les Boxeurs seront rasés de près. Les barbes ne sont pas autorisées – une moustache fine est autorisée mais ne doit pas dépasser la longueur de la lèvre supérieure.

Infraction au code vestimentaire

L’arbitre exclura de l’assaut tous Boxeurs qui ne porteraient pas de casque, de coquille ou de protège-dents ou qui ne seraient pas propre et habillé convenablement. Dans le cas où la tenue et/ou les gants d’un Boxeur seraient défaits durant l’assaut, l’arbitre arrêtera l’assaut afin de faire procéder à la remise en place.

Art.8. EXAMEN MEDICAL - PESEE ET CLASSIFICATION DE POIDS POUR LES COMPETITIONS

Examen médical

Lors de la pesée : un compétiteur doit être en possession de ses documents médicaux justifiant son aptitude à participer à la compétition, conformément à la réglementation médicale de la FFKMDA sous peine d’être exclu.

Par ailleurs, le Boxeur devra présenter son passeport sportif de la FFKMDA (avec photo obligatoire), pour la saison en cours.

Un Boxeur ne sera pas autorisé à prendre part à un assaut s'il a un pansement sur une plaie, une coupure, une blessure, une lacération, ou une blessure sanglante sur la tête ou le visage, y compris sur le nez et les oreilles.

Catégories de poids et d'âge

Les compétitions officielles en assauts éducatifs (championnats de France) ne sont accessibles que pour les catégories poussins, benjamins, minimes, cadets et juniors. Les sur classements d'âges sont interdits. La mixité est interdite. Des assauts seniors et vétérans sont possibles en coupe.

Les enfants âgés de 5, 6 et 7 ans participent aux parcours jeunes et aux éventuelles compétitions spécifiques sans résultat (pas de vainqueur) mises en place par les ligues (open).

ASSAUT	ASSAUT	ASSAUT	ASSAUT	ASSAUT	ASSAUT	ASSAUT	ASSAUT
POUSSIN M/F	BENJAMIN/ F	MINIME FILLE	MINIME GARCONS	CADETTE	CADET	JUNIOR FEMININE	JUNIOR MASCULIN
8/9ans	10/11ans	12/13ans	12/13ans	14/15ans	14/15ans	16/17ans	16/17ans
TATAMI	TATAMI	TATAMI	TATAMI	TATAMI	TATAMI	TATAMI	TATAMI
-18kg	-23kg	-28kg	-28kg	-37kg	-37kg	-45 kg	-45 kg
-23kg	-28kg	-32kg	-32kg	-42kg	-42kg	-48 kg	-48 kg
-28kg	-32kg	-37kg	-37kg	-46kg	-47kg	-51 kg	-51 kg
-32kg	-37kg	-42kg	-42kg	-50kg	-52kg	-54 kg	-54 kg
-37kg	-42kg	-46kg	-47kg	-55kg	-57kg	-57 kg	-57 kg
-42kg	-47kg	-50kg	-52kg	-60kg	-63kg	-60 kg	-60 kg
-47kg	-52kg	-55kg	-57kg	-65kg	-69kg	-63,5 kg	-63,5 kg
+47 kg	+52kg	-60kg	-63kg	+65 kg	-74kg	-67 kg	-67 kg
		+60kg	-69kg		+74kg	-71 kg	-71 kg
			+69kg			+71 kg	-75 kg
							-81 kg
							-86 kg
							+86 kg

Un licencié reste dans la même catégorie d'âge (exemple cadet) toute la saison sportive (du 01 septembre au 31 août) : par exemple un cadet en début de saison reste cadet jusqu'à la fin de la saison, même si ce dernier a 16 ans pendant celle-ci.

La pesée

Dans les compétitions relevant de la FFKMDA, les règles suivantes doivent être respectées :

- Les Boxeurs de chaque catégorie de poids seront pesés soit la veille de la compétition et/ou le matin de la compétition.
- Chaque Boxeur ne peut être pesé officiellement qu'une seule fois. Le poids enregistré à cette occasion sera définitif. Il est cependant autorisé, pour un Boxeur qui n'a pas atteint le bon poids pendant la pesée officielle, de revenir au maximum 15 minutes avant la fin de la pesée. Dans le cas où il n'atteint toujours pas le poids attendu, il est disqualifié.
- Le poids est celui affiché par la balance lorsque le Boxeur est déshabillé ou en short. Le poids doit être affiché en mesure métrique. Les balances électroniques digitales peuvent être utilisées. Un compétiteur est autorisé à combattre uniquement dans la catégorie définie à la pesée et à condition que le poids enregistré corresponde à la catégorie de poids ou le Boxeur était inscrit (ou préinscrit).
- Tous les Boxeurs doivent être en possession du passeport et des documents médicaux sous peine de ne pas participer.
- Une tolérance de poids de 1kg est possible pour les catégories de poussins à cadets inclus, comprenant les 200 grammes de la tolérance des balances. Pour les juniors, seniors et vétérans, 200 grammes de tolérance.

*Catégories de poids pour les seniors et vétérans en assaut uniquement en coupe régionale :

ASSAUT	ASSAUT
SENIOR & VETERAN FEMININE	SENIOR & VETERAN MASCULIN
41 ans à 50 ans inclus	41 ans à 50 ans inclus
-50kg	-57kg
-55kg	-63kg
-60kg	-69kg
-65kg	-74kg
-70kg	-79kg
+70kg	-84kg
	-89kg
	-94kg
	+94kg

Art.9. ROUNDS

Les rounds

Pour les championnats de France et de Ligue (région), la durée des rounds est la suivante :





- Pour les poussins : 2x1 minute avec 45 secondes de pause entre.
- Pour les benjamins : 2x1.30 minute avec une minute de pause entre.
- Pour les minimes : 2x1.30 minute avec une minute de pause entre.
- Pour les cadets : 2x2 minutes avec une minute de pause entre.
- Pour les juniors, séniors, vétérans : 3x2 minutes avec une minute de pause entre.

Appel des Boxeurs :

- Après trois appels (intervalles d'une minute entre chaque appel) si le Boxeur ne se présente pas sur le tatami, le responsable de surface donnera l'ordre au chronométrateur de démarrer le chrono. (Le Boxeur en retard ou qui se présente sans son équipement réglementaire aura un point négatif avant de démarrer la rencontre).
- Si le Boxeur ne se présente pas dans un délai de deux minutes après enclenchement du Chrono, le responsable de surface fera signe à l'arbitre et annoncera le vainqueur du match par forfait.

Art.10.LES ENTRAÎNEURS

Chaque Boxeur a le droit à un seul entraîneur dans son coin, titulaire du BMF1 au minimum et licencié, qui devra respecter les règles suivantes :

Seuls cette personne aura accès à l'aire de compétition.

Durant l'assaut, il sera assis au bord du tapis sur une chaise mise à sa disposition.

Le superviseur général lors de chaque compétition devra organiser une réunion avec les juges/arbitres et les entraîneurs qui vont officier, afin de souligner que les règles FFKMDA seront suivies et que les Boxeurs et les entraîneurs qui enfreindront ces règles seront susceptibles non seulement de perdre des points mais également le championnat.

Aucun conseil, aucune assistance ni encouragement ne seront donnés à un compétiteur par un entraîneur durant le déroulement des rounds (l'entraîneur doit être silencieux). Si un entraîneur viole ces règles, il peut recevoir un avertissement ou être disqualifié. Son Boxeur peut également être mis en garde, recevoir un avertissement ou être disqualifié par l'arbitre pour des infractions commises par ses entraîneurs. Chaque remarque faite par l'arbitre à un entraîneur ne respectant pas cette règle sera considérée comme une remontrance.

Tout entraîneur ou officiel qui encourage ou incite les spectateurs en parole ou par des gestes dans le but de conseiller ou encourager un Boxeur durant la progression d'un round, ne sera pas autorisé à agir en tant qu'entraîneur durant la compétition lors duquel l'infraction a été commise.

Si un entraîneur est retiré du coin par l'arbitre, il n'officiera plus durant cette session de la compétition. Une fois qu'un entraîneur est retiré du coin par l'arbitre, il devra quitter la salle de compétition pour le reste de la session. Si cela se produit durant un tournoi, il ne pourra plus agir



comme entraîneur tout au long du dit tournoi. L'entraîneur sera toutefois autorisé à s'installer dans les tribunes.

La tenue de l'entraîneur

Les entraîneurs doivent s'habiller en survêtement et en chaussures de sport (baskets), sans couvre-chef (casquette, etc.)

Dans le cas contraire, ils ne seront pas autorisés à officier auprès du Boxeur.

Art.11.ARBITRES ET JUGES ET RESPONSABLES

Pour tous les juges et arbitres d'une compétition, l'utilisation du téléphone portable est strictement interdite pendant qu'ils officient.

Championnats : superviseur général de manifestation

Lorsque les championnats se déroulent sur le territoire national, chaque compétition sera contrôlée et dirigée par un arbitre reconnu par la FFKMDA (le superviseur général) et qui officiera sur la compétition mais ne remplira pas de feuille de score. Il sera le responsable de la compétition et le garant de la bonne application des règlements fédéraux.

Responsable de surface

Le responsable de surface, sous l'autorité du superviseur général de la manifestation déploiera les arbitres et les juges pour la surface dont il a la responsabilité.

Il contrôle sa surface de rencontre (tatami), les équipements des tables d'officiels, tenues des arbitres et des juges. Il autorisera l'ouverture de la compétition sur sa surface.

Il répartira les documents de tirage sur les tables des officiels et les récupèrera après la fin des matchs.

Il est le seul qui peut apporter des modifications aux listes officielles de tirage. Il sera « l'arbitre suprême » en cas de contestation et traitera les réclamations avec le superviseur général.

Pour toutes les manifestations placées sous l'égide de la FFKMDA, chaque assaut sur un tapis doit être placé sous l'autorité d'un responsable de surface désigné par le superviseur général de la manifestation.

Le responsable de surface sera obligatoirement un juge arbitre de niveau National.

Le responsable de surface est chargé de contrôler l'ensemble des procédures afférentes aux compétitions fédérales.

Il a en charge l'organisation de son staff d'arbitrage (désignation des rencontres, des juges etc.)

Il doit vérifier que toutes les dispositions réglementaires ont été prises par l'organisateur (conformité du tatami, présence du staff médical, etc.)

Il doit veiller au bon déroulement des assauts en faisant respecter la réglementation.

Il annonce le résultat de la rencontre après avoir vérifié les feuilles de notation de chaque juge.

Il remplit les passeports sportifs des combattants.

Juges

Chaque assaut sera noté par trois juges FFKMDA qui seront assis à l'écart du public et immédiatement adjacent au tatami. Chacun des trois autres juges sera assis au centre d'un des trois autres côtés du tatami.

Neutralité

Pour garantir la neutralité, les arbitres et les trois juges seront sélectionnés par la commission de juge/arbitre en accord avec les directives suivantes.

Conflit d'intérêt

Les personnes en charge de l'arbitrage ou du jugement d'un assaut ou d'une série d'assauts, ne pourront à aucun moment du ou des assauts, agir en tant que manager, entraîneur, coach ou soigneur d'un Boxeur ou d'une équipe de Boxeurs participants à un assaut, ou agir comme officiel dans un assaut où participe un athlète de son club.

Désignation des juges et arbitres

L'arbitre et les juges sont désignés par la commission régionale d'arbitrage du lieu de la manifestation ou par la CNJA lors d'une compétition nationale.

Action disciplinaire

La commission des juges et arbitres de la FFKMDA peut suspendre temporairement ou de façon définitive tout arbitre pour des problèmes de comportement ou dont le niveau d'arbitrage n'est pas satisfaisant.

Art.12.L'ARBITRE

Le respect de l'intégrité physique du Boxeur est la première préoccupation de l'arbitre.

Devoirs

L'arbitre officiera dans le ring. Il sera habillé avec la tenue officielle de la CNBB (tenue traditionnelle de Bando contrôlé du Myanmar (ex Birmanie) pantalon rouge, haut blanc et basket) ou la tenue officielle de la FFKMDA (un pantalon noir (jean interdit), polo FFKMDA et baskets noires). Le port des gants chirurgicaux est obligatoire qui sera fournis par l'organisateur. Le port de ceinture et autres éléments (bagues, téléphone, collier, bracelet etc.) pouvant blesser les Boxeurs sur une intervention de l'arbitre sont interdits.

L'arbitre devra :

- S'assurer que les règles du fairplay soient rigoureusement appliquées

- Superviser l'intégralité de l'assaut
- S'assurer qu'un Boxeur diminué ne souffre pas de coups injustes et inutiles
- Vérifier les gants et la tenue des Boxeurs

Il utilisera trois mots d'ordres :

- « **STOP** » (stop) lorsqu'il commande aux Boxeurs d'arrêter l'assaut
- « **BOXE** » (boxez) lorsqu'il donne l'ordre de reprendre l'assaut
- « **BREAK** » (séparez-vous) pour séparer une position de corps à corps, après quoi chaque Boxeur doit se reculer avant de reprendre l'assaut.

Il doit indiquer au Boxeur par des signes ou des gestes appropriés et explicites, toute violation à la réglementation.

A la fin d'un assaut, rassembler et vérifier les feuilles d'attribution de points des trois juges. Après vérification, il doit les remettre au responsable de surface.

L'arbitre ne doit pas annoncer le vainqueur en levant la main du Boxeur ni annoncer le vainqueur par tout autre moyen, jusqu'à ce que l'annonce soit faite. Lorsque l'annonce du vainqueur est faite, l'arbitre lève la main du vainqueur.

Si un arbitre disqualifie un Boxeur ou arrête un assaut, il doit en premier lieu communiquer au superviseur le nom du Boxeur concerné ou donner les raisons de sa décision d'arrêter l'assaut, afin que le superviseur en informe le speaker, qui ensuite fera une annonce publique.

L'arbitre a le pouvoir de:

- Arrêter un assaut à tout moment s'il considère qu'il est trop déséquilibré.
- Prévenir un Boxeur ou arrêter l'assaut et donner un avertissement à un Boxeur pour une infraction ou un comportement antisportif ou bien pour s'assurer de la conformité avec les règles.
- Disqualifier un Boxeur qui refuse d'obéir immédiatement à ses ordres, ou qui se comporte de manière offensive ou agressive envers lui ou son adversaire.
- Disqualifier un entraîneur ou un soigneur ayant transgressé les règles ou un Boxeur si l'entraîneur ou le soigneur refuse d'obéir à ses ordres.
- Disqualifier, avec ou sans avertissement, un Boxeur qui a commis une infraction sérieuse.

Avertissement

Si un Boxeur transgresse les règles mais ne mérite pas forcément une disqualification, l'arbitre doit arrêter l'assaut et donner un avertissement au Boxeur. L'avertissement doit être donné de manière claire, de façon à ce que le Boxeur comprenne bien la raison et la cause de la pénalité.

L'arbitre doit signaler de la main à chacun des juges qu'un avertissement spécifique a été donné et désigner clairement le Boxeur qui a été sanctionné. Après avoir donné l'avertissement, l'arbitre donne l'ordre de boxer « BOXE ». Si un Boxeur reçoit trois avertissements officiels dans un même assaut, il est disqualifié.

Remontrance

Un arbitre peut mettre en garde un Boxeur. Une remontrance est un conseil ou un avertissement verbal donné par un arbitre à un Boxeur destiné à vérifier ou prévenir des infractions minimales des règles. Pour ce faire, il n'a pas besoin de stopper l'assaut, et peut réprimander le Boxeur durant le round.

Aspect médical

Dans le cadre des compétitions fédérales régies par ces règles, un arbitre comme tout licencié loisir, devra fournir un certificat médical conforme aux dispositions du règlement médical fédéral. Un arbitre n'est pas autorisé à porter des lunettes pendant le déroulement d'un assaut. Toutefois les lentilles de contact souples sont autorisées.

Règle du vu/non vu et régulier/non régulier

Lorsqu'un coup « douteux » est donné par un Boxeur (dans les parties, hors cible autorisée), l'arbitre peut demander à ses juges s'ils ont vu/non vu puis s'ils jugent qu'il était régulier/non régulier. L'arbitre pourra alors prendre une décision.

Art.13.JUGES

Tenue

Tenue identique à celle des arbitres. En cas de nécessité, le port de lunettes est autorisé ainsi qu'une veste neutre et noire s'il fait froid dans la salle.

Devoirs

Chaque juge doit considérer de manière indépendante les mérites des deux Boxeurs, et doit choisir le vainqueur en fonction de la réglementation.

- Durant l'assaut, il ne parlera pas aux Boxeurs, aux autres juges ou à toute autre personne, à l'exception de l'arbitre.
- Il peut, si nécessaire, à la fin de chaque round, notifier l'arbitre d'un incident qu'il aurait manqué, par exemple lui faire part de la mauvaise conduite d'un entraîneur etc.
- Un juge marquera le nombre de points accordé à chaque Boxeur sur sa feuille de scores immédiatement à l'issue de chaque round.



- A la fin de l'assaut, le juge totalisera les points, désignera le vainqueur et signera sa feuille de scores. Sa décision sera communiquée au public mais pas son bulletin de jugement.
- Il ne quittera pas son siège tant que le verdict n'a pas été annoncé au public.

Le juge doit être impartial, objectif et neutre. Il procède au jugement en son âme et conscience et n'a pas à justifier auprès des entraîneurs ou public de ses choix. Il doit maîtriser parfaitement la réglementation.

Le bulletin de pointage doit être rempli correctement et lisiblement, sans ratures (sinon il doit être refait).

Symboles du bulletin de juge :

- R : remontrances (R1, R2, R3)
- W : warning (avertissement) (W1, W2, W3)
- W.P : winning by points (vainqueur aux points)
- DISQ : disqualification
- RET : retire (abandon)
- R.S.C : referee stop contest (arrêt de l'arbitre)
- Out Class : insuffisance technique
- W.O : walk over (forfait)
- N.C : no contest (non compétition/non résultat)

Art.14.CHRONOMETREUR ET SPEAKER

Devoirs du chronométrateur

- Le rôle du chronométrateur est de surveiller le nombre et la durée des rounds ainsi que les temps de pause. La durée de pause est d'une minute (45 secondes pour les poussins)
- Il sonnera le gong au début et à la fin de chaque round
- Avant chaque round, il donnera l'ordre de libérer le tatami au moins cinq secondes avant la fin de la période de repos
- Il décomptera du temps pour les arrêts temporaires ou sur instructions de l'arbitre.

Devoirs du speaker

- Annoncer au public le nom du Boxeur, son club, sa ligue, son poids et le coin des deux Boxeurs à leur arrivée sur le tatami.
- Cinq secondes avant le début de chaque round, il fera libérer le tatami en donnant l'ordre « soigneur dehors »
- Annoncer le début et la fin de chaque round
- Annoncer le résultat de l'assaut et le nom du vainqueur.

Le speaker sera assis directement au bord de la table officielle.

Art.15.DECISIONS

Les différentes décisions sont définies comme suit :

Victoire aux points (WP)

A la fin d'un assaut, le Boxeur qui a obtenu la victoire par décision de la majorité (ou unanimité) des juges est déclaré vainqueur (victoire à la majorité des votes).

Victoire par abandon (RET)

Si un Boxeur abandonne volontairement après une minute de pause entre les rounds, son adversaire sera déclaré vainqueur.

Victoire par arrêt de l'assaut par l'arbitre (RSC)

L'arbitre peut stopper un assaut lorsqu'un Boxeur est dépassé ou inapte à continuer. Si dans l'opinion de l'arbitre, un Boxeur est dépassé, l'assaut sera arrêté et son adversaire déclaré vainqueur.

Blessure

Si un arbitre juge un Boxeur inapte à continuer l'assaut, en raison d'une blessure ou toute autre raison physique, l'assaut sera stoppé et l'adversaire déclaré vainqueur. Le droit de prendre une telle décision incombe à l'arbitre qui peut consulter le médecin. Après quoi, l'arbitre suivra le conseil du médecin. Avant de prendre sa décision, il est recommandé à l'arbitre de vérifier si l'autre Boxeur n'est pas blessé.

Victoire par disqualification (DISQ)

Si un Boxeur est disqualifié, son adversaire sera déclaré vainqueur. Si les deux Boxeurs sont disqualifiés, la décision sera annoncée en conséquence. Un Boxeur disqualifié ne peut pas recevoir de récompense, ni de médaille, ni de trophée, ni de récompense honorifique, ni grade, ni titre de la compétition durant laquelle il a été disqualifié.

Victoire par défaut

Lorsqu'un Boxeur est présent sur le tatami prêt à combattre, et que son adversaire ne se présente pas après avoir été appelé par le haut-parleur : Après deux minutes, le gong retentira et l'arbitre déclarera le premier Boxeur vainqueur par défaut. Il demandera aux juges de remplir les feuilles de score en conséquence ; il les récupèrera, appellera le Boxeur au centre du tatami et lèvera sa main pour le déclarer vainqueur juste après l'annonce de la décision.

Changement de décision

Toutes les décisions publiques sont définitives et ne peuvent être changées à moins que :

- Des erreurs ne soient découvertes lors du calcul des points
- L'un des juges ne déclare avoir fait une erreur et ait inversé les scores des Boxeurs
- Il y n'ait pas de violation évidente des règles de la FFKMDA

Le responsable de surface traitera immédiatement la contestation avec l'entraîneur ; en cas de désaccord, la réclamation sera amenée au superviseur général de la manifestation (réclamation sur formulaire fédéral obligatoire et rempli par le moniteur principal immédiatement) et annoncera le résultat officiel ou permettra de refaire tout ou une partie de l'assaut. Une fois le résultat donné après étude de la réclamation, aucune autre réclamation ne sera possible (exemple de l'envoi d'une vidéo à la fédération).

Les vidéos ne sont recevables dans aucune forme de contestation.

Art. 16. LES ZONES CIBLEES AUTORISEES

Les parties du corps qui peuvent être attaquées en utilisant les techniques de combats autorisées sont les suivantes :

La tête

- Avant, côté, front, dessus

Torse

- Avant et côté au-dessus de la taille

Jambe

- Du pied jusqu'au-dessus (haut) de la cuisse.

Art.17 LES TECHNIQUES AUTORISÉES

Les techniques de Bando contrôlé (poings, genoux, tibias, pieds) doivent être utilisées durant tout l'assaut **sans recherche de puissance de Frappe.**

Toutes les techniques doivent être utilisées avec précision et avec contrôle (pas de puissance). Toute technique qui est partiellement déviée ou bloquée n'est pas prise en compte par les juges.

Techniques de poings

- Toutes les techniques du poing (directs, crochets, uppercuts, revers, swing, marteau)
- Les techniques de poings retournées sont interdites jusqu'en cadets inclus

Techniques de pieds/tibias

- Toutes les techniques de pieds/tibias sont autorisées

Techniques de genoux

Toutes les techniques de genoux, sur les différents axes sont autorisées. Toutefois le genou n'étant pas protégé par un EPI, les techniques exécutées doivent demander la plus grande vigilance. Les techniques de genoux au visage sont interdites.

Techniques de corps à corps et projections

- Le corps à corps et les projections sont autorisés, sans exercer une forte pression sur la nuque ni tirer la tête vers le bas.

Art.18. LES ZONES CIBLEES, TECHNIQUES ET ATTITUDES INTERDITES

Il est interdit de :

- Attaquer la gorge, le bas ventre, les reins, le dos, l'aîne et l'arrière de la tête ou de la nuque.
- Traction sur la tête
- Tourner le dos à son adversaire, se dérober, tomber au sol délibérément, saisie intentionnelle, toutes les techniques en aveugle, la lutte et baisser la tête sous la taille de l'adversaire
- Utiliser les coups de coude et coups de coude retournés.
- Utiliser les coups de poing retournés (selon âge)
- Utiliser les coups de genou au visage
- Attaquer un adversaire qui est sorti du Tatami
- Attaquer son adversaire qui tombe sur le sol ou qui est déjà au sol, et ceci dès qu'une main ou un genou touche le sol
- L'arbitre de centre est responsable de l'arrêt immédiat de l'assaut lorsqu'un des deux Boxeurs touche le sol avec une partie de son corps mis à part ses pieds
- Quitter le Tatami
- Huile sur le visage et le corps
- La violation des règles et des règlementations peut, selon la gravité, entraîner des avertissements, points négatifs voire même la disqualification.
- Mettre Ko son adversaire ou chercher à le mettre Ko
- Toute blessure sur l'adversaire, occasionnée par la puissance de frappe sera sanctionnée
- Piétiner la tête ou le corps d'un Boxeur à terre peut entraîner la disqualification (décision des juges à la majorité)
- Cracher ou laisser tomber son protège-dents volontairement, l'arbitre central devrait arrêter l'assaut immédiatement et le compter comme pour un knockdown.
- Discuter ou commenter les décisions de l'arbitre pendant le combat

Art.19. ATTRIBUTION DES POINTS

Attributions des points

- Les points seront attribués à chaque fois que le Boxeur touchera avec précision SANS PUISSANCE son adversaire par coups de poings, pieds et genoux ainsi que lorsque les techniques de corps à corps et de projections sont utilisées. Toutes les techniques autorisées doivent clairement atteindre une cible autorisée, sans infraction aux règles.
- A la fin de chaque round, dix points seront accordés. Aucune fraction de points ne peut être donnée.

- A la fin de chaque round, le meilleur Boxeur (ayant touché son adversaire avec le plus de techniques de Bando contrôlé) recevra dix points et son adversaire proportionnellement moins. Lorsque les deux Boxeurs sont à égalité en termes de mérite, chacun recevra dix points.

Les étapes d'attribution de points

- Un Boxeur gagne le round lorsqu'il **touche** plus et avec des techniques plus variées que son adversaire
- Un Boxeur gagne le round lorsqu'il a un meilleur style de Bando contrôlé et la meilleure tactique
- Un Boxeur gagne le round lorsqu'il commet moins d'infractions aux règles que son adversaire

La non attribution de points

- Toucher avec une technique autre que Bando Contrôlé
- Frapper en enfreignant les règles

Une cible en Bando Contrôlé inclut toutes les parties du corps à l'exception de l'aine, des parties génitales, de l'arrière de la tête et du dos.

Système de notation

- 10 points seront alloués au Boxeur qui gagne le round, et l'adversaire proportionnellement moins (respectivement 9-8-7)
- 10 points seront alloués aux deux Boxeurs en cas d'égalité dans le round
- Le Boxeur qui gagne le round avec une petite marge recevra 10 points, et son adversaire 9 points.
- Le Boxeur qui gagne le round avec une grande marge recevra 10 points, et son adversaire respectivement 9 ou 8 points.
- Le Boxeur perdra un point s'il reçoit un avertissement.

Notification des fautes

Durant chaque round, un juge devra évaluer la gravité de la faute, et imposera une pénalité appropriée pour toute faute constatée, qu'elle ait été vue par l'arbitre ou pas. Si un juge observe une faute apparemment non constatée par l'arbitre, et qu'il impose une pénalité appropriée au Boxeur concerné, il inscrira la lettre « J » dans la colonne prévue à cet effet, en opposition aux points alloués au dit Boxeur, en indiquant la raison de sa décision.

Fin d'assaut : en cas d'égalité de points des deux Boxeurs en fin de assaut, la victoire sera accordée au Boxeur qui se sera montré le plus technique et qui aura un meilleur style de Bando contrôlé et en cas d'égalité, celui qui aura montré la meilleure défense (blocages, esquives, décalages, etc.) permettant d'éviter les coups de l'adversaire. Le fair-play est également une notion dont le juge pourra tenir compte dans sa prise de décision.

La désignation d'un gagnant doit être faite dans tous les championnats officiels.

Art.20.FAUTES

Remontrance, avertissement, et disqualifications

Le Boxeur qui n'obéit pas aux instructions d'un arbitre, qui agit contre les règles de compétitions, qui adopte un comportement antisportif, ou qui commet des fautes, peut être mis en garde, recevoir un avertissement ou être disqualifié par l'arbitre sans préavis.

Un arbitre peut, sans stopper l'assaut, mettre en garde un Boxeur au moment opportun. S'il a l'intention de donner un avertissement, il stoppera l'assaut et démontrera l'infraction. Il désignera le Boxeur à chacun des trois juges.

Un arbitre qui a donné un avertissement pour une faute particulière, ne pourra plus faire de remontrance pour le même type de faute.

Trois remontrances pour une même faute entraîneront obligatoirement un avertissement.
La troisième remontrance (faute identique) donnera lieu automatiquement à un avertissement.
4 remontrances différentes provoquent également l'avertissement.
Après un premier avertissement (suite aux remontrances), chaque faute sera sanctionnée directement par un avertissement.

Seules quatre remontrances peuvent être faites à un même Boxeur au cours d'un même assaut.

Un avertissement peut être donné directement (sans passer par les remontrances) si la faute commise par le Boxeur est importante. Idem pour la disqualification.

Au bout de 3 avertissements, le Boxeur est disqualifié.

Types de fautes

- Frapper avec puissance son adversaire.
- Mordre, donner un coup de tête, cracher sur son adversaire, appuyer sur les yeux de l'adversaire avec le pouce.
- Cracher volontairement son protège-dents
- Jeter, courber le dos de son adversaire avec des techniques de judo ou de lutte
- Se laisser tomber sur son adversaire allongé sur le sol
- Attaquer l'adversaire tombé au sol ou en train de se relever
- Bloquer le bras ou la tête de l'adversaire
- Faire des remarques inutiles, agressives ou offensives durant le round

- Ne pas reculer lorsque l'ordre de se séparer « BREAK » est donné
- Tenter de frapper l'adversaire immédiatement après que l'ordre de se séparer « STOP » ait été donné et avant de reculer.
- Agresser ou se comporter de manière agressive envers l'arbitre
- Discuter ou commenter les décisions de l'arbitre pendant le combat
- Frapper d'adversaire dans l'aine, si le Boxeur est frappé de manière involontaire par une technique de Bando contrôlé et se trouve dans l'incapacité de poursuivre l'assaut, l'arbitre arrêtera l'assaut durant 1 minute afin de permettre au Boxeur de récupérer. Si le Boxeur refuse de reprendre l'assaut après cette minute de pause, il sera déclaré perdant.
- Maintenir la jambe de l'adversaire et pousser en avant sur plus de deux pas sans attaquer avec des techniques de Bando contrôlé.
- Avoir la jambe maintenue par l'adversaire et se laisser tomber intentionnellement afin d'éviter des coups.
- Utilisation de substances interdites
- Chaque Boxeur peut être tenu responsable des agissements de ses entraîneurs.

Si un arbitre a des raisons de penser qu'une faute a été commise sans qu'il ne l'ait vue, il peut consulter les juges.

Art.21. MEDECIN

Pour toutes les compétitions « assaut », la présence d'un médecin est obligatoire et ne doit pas quitter sa place avant la fin du dernier assaut. Il sera assis à la table officielle pendant toute la durée de la compétition. Il doit utiliser des gants chirurgicaux lors de ses interventions durant les assauts.

Une fois que l'équipe médicale ou le médecin arrive sur le tatami, il n'aura que deux minutes pour décider du traitement de la blessure. Tous les traitements doivent être apportés dans un délai de deux minutes.

Les devoirs du médecin

Le médecin doit se tenir prêt à intervenir sur appel de l'arbitre. Il ne peut rentrer sur le tatami que sur appel de l'arbitre. Le médecin doit avoir l'expérience du traitement des blessures spécifiques au Band Contrôlé ou au Muay Thaï. L'intervention du médecin (décision de traitement) sur le tatami ne peut excéder deux minutes.

Une équipe médicale doit avoir suffisamment de matériel, de médecins et de techniciens pour une intervention sécurisée et rapide sur toutes les zones de combats.

L'organisateur est responsable de la mise à disposition d'une équipe médicale en adéquation avec la réglementation médicale.

Boxeur inconscient

Si un Boxeur demeure inconscient, seul l'arbitre et le médecin en charge seront autorisés à rester sur le tatami, sauf si le médecin a besoin d'assistance.

Art.22. PROCEDURE APRES KNOCK-OUT, RSC ET R.S.C.H

La recherche de la mise hors combat (KO) est interdite en Bando contrôlé « assaut ». Néanmoins si cela devait arriver au cours d'un assaut, les procédures suivantes seront obligatoirement appliquées. Ces procédures sont identiques à tous les règlements de la FFKMDA pour la protection des compétiteurs.

Un Boxeur qui a été mis KO suite à un coup à la tête durant l'assaut, ou si l'arbitre a stoppé l'assaut en raison d'un traumatisme sévère à la tête qui empêche de Boxeur de continuer, ce dernier sera ensuite examiné immédiatement par un médecin qui décidera des suites à donner en matière d'hospitalisation.

Un Boxeur qui a été mis KO suite à un coup à la tête durant l'assaut, ou si l'arbitre a stoppé l'assaut en raison d'un traumatisme sévère à la tête qui empêche de Boxeur de continuer, ce dernier ne sera pas autorisé à prendre part dans une autre compétition ou combat pour une période d'au moins 4 semaines après le KO.

Un Boxeur qui a été mis KO suite à un coup à la tête durant l'assaut, ou si l'arbitre a stoppé l'assaut en raison d'un traumatisme sévère à la tête qui empêche de Boxeur de continuer, et ce deux fois sur une période de 3 mois, ce dernier ne sera pas autorisé à prendre part à une autre compétition ou combat pour une période d'au moins 3 mois après le second KO ou RSC.

Un Boxeur qui a été mis KO suite à un coup à la tête durant l'assaut, ou si l'arbitre a stoppé l'assaut en raison d'un traumatisme sévère à la tête qui empêche de Boxeur de continuer à combattre par trois fois consécutives sur une période de 12 mois, ce dernier ne sera pas autorisé à prendre part dans une autre compétition ou combat pour une période d'un an après le 3^{ème} KO ou RSC-H.

Les périodes d'interruption ci-dessus peuvent être prolongées par le médecin en charge si nécessaire.

Une période d'interruption signifie que le Boxeur ne peut prendre part à aucune compétition quelle que soit la discipline. Les périodes d'interruption sont des « périodes minimum » et ne peuvent être annulées même si le scanner de la tête ne montre pas de blessure.

L'arbitre dira au responsable de surface d'inscrire KO ou RSC ou RSC-H sur leurs feuilles de score, lorsque l'assaut aura été stoppé suite à un coup à la tête empêchant le Boxeur de continuer à combattre.

Le responsable de surface du tatami devra inscrire la même chose sur le passeport FFKMDA du Boxeur.

Avant de reprendre les compétitions de Bando contrôlé après une interdiction de combattre, comme décrit ci-dessus, le Boxeur devra être déclaré apte à reprendre la compétition pour un médecin conformément à la réglementation médicale fédérale en vigueur.

En cas de blessures autres que KO, RSC ou RSC-H le médecin peut décider d'une période minimum d'interruption et recommander un traitement à l'hôpital. Un médecin peut exiger un traitement immédiat à l'hôpital

Si un Boxeur ou ses entraîneurs refusent le conseil du médecin, celui-ci fera immédiatement un rapport écrit au superviseur de la FFKMDA déclinant toutes les responsabilités médicales désormais entre les mains du Boxeur et de son staff. Cependant le résultat officiel et l'interruption restent valables.

Art.23. SALUT BOXE BIRMANE

Le salut de Bando contrôlé est obligatoire sur l'arrivée de l'aire de combat, saluant les officiels et son adversaire.

Avant de commencer et à l'issue de l'assaut, les Boxeurs pourront se toucher les gants de manière convenable comme signe de rivalité purement amicale et sportive, conformément aux règles fédérales.

Le salut aura lieu avant de commencer le premier round et après l'annonce de la décision. Le salut entre les rounds est interdit.

Art.24. ANTIDOPAGE

Tout Boxeur qui refuse de se soumettre à un examen médical ou à un test de dopage avant ou après un assaut peut être immédiatement disqualifié ou suspendu en attendant de comparaître devant la commission de disciplinaire de lutte contre le dopage.

La FFKMDA se réfère au règlement disciplinaire de lutte contre le dopage adopté et voté par le comité directeur.

Art.25. LA NATIONALITÉ D'UN BOXEUR

Pour participer aux championnats organisés par la FFKMDA (régional, national) les compétiteurs de poussins à cadets inclus n'ont pas l'obligation d'avoir la nationalité Française.

Art.26. RELIGION/CULTE

Aucun signe ostentatoire et/ou pratique en lien avec une religion n'est autorisé dans les enceintes de pratiques sportives et compétitives.



Art.27. NOTE

Pour faciliter la lecture de texte le pronom masculin est utilisé. Toutefois, toutes les références aux personnes s'appliquent aux deux genres.

Ce règlement est en vigueur à partir du 19 janvier 2019 et jusqu'au changement éventuel opéré par le comité directeur de la FFKMDA.